



Collège de la Golette
Rue de la Golette 17
1217 Meyrin

Aux parents des élèves de 11^e

Meyrin, le 03 novembre 2023

Fête de l'Escalade L'après-midi du mardi 12 décembre 2023

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme chaque année, dans la pure tradition genevoise, le collège de la Golette souhaite fêter l'Escalade avec ses élèves. Vous trouverez ci-dessous le programme que nous avons élaboré.

Le mardi 12 décembre 2023

Nous vous rappelons que les cours de la matinée auront lieu normalement.

Dans l'après-midi auront lieu plusieurs activités organisées par des enseignantes et des enseignants de la Golette. Ainsi, les élèves auront l'occasion de répondre à un questionnaire didactique, d'assister à un concert et de casser la marmite en chocolat en classe. Nous invitons les élèves à se rendre à l'école avec un déguisement. **Cependant, ils doivent éviter tout accessoire qui pourrait être inapproprié ou dangereux.** En outre, il n'est pas nécessaire qu'ils ramènent leur sac à dos.

Comme l'horaire de l'après-midi a été quelque peu modifié, je vous laisse en prendre connaissance.

Horaire de l'après-midi du 12 décembre :

14h30 Les élèves ont rendez-vous dans leur salle de classe respective où diverses activités leur seront proposées.

16h30 Fin des activités, libération des élèves.



A 19h30, la "disco de l'Escalade" se déroulera au collège de la Golette, dans le hall de l'aile Jura. Elle est organisée par plusieurs collaboratrices et collaborateurs de l'école ainsi qu'avec l'aide de *l'Entre 2* et de l'association *Transit*. Elle se terminera à 22h15 et **sera strictement réservée aux élèves de la Golette**

C'est pourquoi un élève ne pourra pas entrer sans avoir présenté :

- sa carte-élève
- l'autorisation parentale via le talon-réponse "DISCO" (en page 3).

Le prix d'entrée est fixé à F 5.00 incluant une boisson offerte. Les bénéfices de la soirée, y compris ceux de la buvette, seront répartis entre les classes de 11^e année pour le financement des voyages d'étude. Nous attirons votre attention sur le fait que les sacs ne seront pas autorisés et qu'un vestiaire obligatoire sera à disposition des élèves. Nous demandons toutefois à ce que les élèves n'aient pas sur eux d'objets de valeur.

Le mercredi 13 décembre, tous les élèves sont libérés en P1 et P2 ; les cours commenceront à 9h20.

Pour que ces événements puissent se dérouler sans heurts, il est indispensable que les élèves adoptent une attitude correcte les uns envers les autres et suivent les règles habituelles de l'établissement.

Je vous remercie de leur rappeler ce "mot d'ordre" avec insistance et je vous invite à décourager l'achat de tout objet "perturbateur" ou dangereux. Au demeurant, et pour des raisons évidentes de sécurité et de respect d'autrui, ce genre d'objets sera systématiquement confisqué, détruit et une sanction pourra être appliquée.

En vous sachant gré de votre attention et de votre coopération et en exprimant le souhait que cette fête réponde aux attentes des élèves et des adultes du collège, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes salutations les meilleures.

Ilan BITON
Directeur



Copie : à tou-te-s les enseignant-e-s et collaborateur-trice-s

✂-----

Talon-réponse à rendre au maître de classe jusqu'au jeudi 7 décembre 2023

Je, soussigné(e), père/mère de
ai pris connaissance de la circulaire concernant la Fête de l'Escalade 2023 au collège
de la Golette, de la libération de la première et deuxième heure du mercredi 13
décembre.

Date : Signature:.....

✂-----

Autorisation parentale

à fournir à l'entrée de la disco avec la carte d'élève

NB: Cette autorisation ne doit comporter aucune rature

DISCO DE L'ESCALADE

--- Prix d'entrée: **5.- CHF** ---

1 boisson offerte

Vestiaire obligatoire compris

Buvette payante

Je, soussigné(e), père/mère/représentant légal de

autorise mon enfant à participer à la disco du mardi 12 décembre 2023

n'autorise pas mon enfant à participer à la disco du mardi 12 décembre 2023

Date : Signature :.....